

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE GAGNY

(Seine-Saint-Denis)

SERVICE VOIRIE

OBJET :

Rue des Bleuets, face au n°19.

Réglementation temporaire du stationnement et de la circulation.

Installation d'une base vie et d'un cantonnement de chantier pour des travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable.

Le Maire,

Président de l'E.P.T. Grand Paris – Grand Est,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement le stationnement et de la circulation rue des Bleuets pendant l'installation d'une base vie et d'un cantonnement utiles aux travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable,

ARRÊTE

- **Article 1.- Du 15 octobre 2018 au 15 mars 2019**, rue des Bleuets face au n°19, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant. L'espace permettra la mise en place d'une base vie et d'un cantonnement de chantier.
- **Article 2.- Du 15 octobre 2018 au 15 mars 2019**, rue des Bleuets face au n°19, la circulation sera limitée à une vitesse de 30 km/h à l'approche de la zone de stockage en cas de manutention des fournitures.
- **Article 3.-** Les dispositions des articles R 417.10 et L 325.1 à L 325.3 du code de la route pourront être appliquées en cas de nécessité.
- **Article 4.-** La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise responsable des travaux.
- **Article 5.-** Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- **Article 6.-** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son affichage.
- **Article 7.-** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
 - Monsieur le Commissaire de Police,
 - Monsieur le Commandant de Brigade de Sapeurs-Pompiers,
 - Monsieur le Directeur Général des Services de la ville,
 - Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) - 120, boulevard Saint-Germain - 75006 PARIS,
 - L'entreprise ARTELIA - 47, avenue de Lugo - 94600 CHOISY LE ROI,
 - La société AXEOtp - Parc de la Saussaie - 10 bis rue du Moulin Vert - 94400 VITRY SUR SEINE,
 - L'E.P.T. Grand Paris Grand Est - 11, boulevard du Mont d'Est - 93160 NOISY-LE-GRAND,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à GAGNY, le 1^{er} octobre 2018.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à la Voirie,

Guillaume FOURNIER

